

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 31 JAN. 2023

OBJET :
*Convention financière pour le
déversement des eaux usées
d'habitations de la commune
d'Etoile-sur-Rhône dans le réseau
d'assainissement de la commune
de Livron-sur-Drôme*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- votants : 28

N° 2023.01.13

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Philippe CHAVE (pouvoir à C. CHABERT), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Georges CASANOVA

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint au Maire délégué aux Travaux rappelle que le hameau de Fiancey sur la Commune d'Etoile-sur-Rhône est limitrophe avec la commune de Livron-sur-Drôme. Dans ce secteur, le réseau d'eaux usées du hameau de Fiancey est raccordé au réseau d'assainissement de la Commune : 21 habitations sont donc raccordées au système d'assainissement de Livron-sur-Drôme.

La convention, ci-annexée, fixe les modalités techniques, financières et juridiques de desserte des habitations existantes et futures entre Valence Romans Agglo qui exerce la compétence pour le secteur Ouest de Fiancey, la Commune de Livron-sur-Drôme, propriétaire du réseau et de la STEP et la société SAUR, exploitant le réseau et de la STEP par délégation de la Commune de Livron-sur-Drôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 28 Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et tout avenant éventuel.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis



Le secrétaire de séance,

[Signature]

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

31 JAN. 2023